



MARCHÉS PUBLICS

Les seuils des procédures



Procédure sans publicité ni mise en concurrence

Du fait de son montant valeur du besoin :

- < à 40 000€ HT (fourniture et service)
- < à 100 000€ HT (travaux jusqu'au 31/12/2025)
- < à 90 000€ (fourniture de livres non scolaires)
- < 100 000€ HT (marché innovant travaux, fourniture ou service)

Du fait de causes spécifiques : urgence impérieuse (événement imprévisible, incompatible avec les délais exigés par d'autres procédures), absence d'offre, candidature irrecevable, offre inappropriée.



Marché à procédure adaptée (Mapa)

Du fait de son montant :

situé entre 40 000€ HT et 221 000€ HT (fournitures et services) et 5 538 000€ HT (travaux)

Du fait du type de marché : marché de services sociaux et autres services spécifiques (sanitaire, social ou soins de santé - administratif, éducatif ou culturel - hôtellerie ou restauration...) - Service de représentation juridique (exemple consultation juridique)



Procédures formalisées*

Du fait de l'objet du marché :

Fourniture et service besoin > ou égal à 221 000€ HT
Travaux > ou égal à 5 538 000€ HT

3 types de procédures formalisées :

Appel d'offre ouvert ou restreint (non ouvert à négociation)
Procédure avec négociation (négociation avec un ou plusieurs opérateurs économiques)

Dialogue compétitif (dialogue avec les candidats admis à y participer afin de définir ou développer les solutions pour répondre à un besoin)

**La procédure formalisée est applicable aux marchés de fournitures, de services et de travaux dont le montant HT est supérieur aux seuils fixés par la Commission européenne. Ces seuils sont mis à jour tous les 2 ans et paraissent au Journal officiel sous forme d'avis.*

LES PROCÉDURES FORMALISÉES



APPEL D'OFFRE OUVERT

- Tout opérateur économique peut candidater
- Délai minimal pour déposer la candidature et l'offre : 30 jours



APPEL D'OFFRE RESTREINT

- Candidat pré-sélectionnés par l'acheteur
- Délai minimal pour déposer la candidature : 30 jours
- Délai minimal pour déposer l'offre : 25 jours



PROCÉDURE AVEC NÉGOCIATION

- Candidat pré-sélectionnés par l'acheteur
- Délai minimal pour déposer la candidature : 30 jours
- Délai minimal pour déposer l'offre : 25 jours



DIALOGUE COMPÉTITIF

- Délai minimal pour déposer la candidature : 30 jours
- Ouverture du dialogue avec les candidats sélectionnés
- Invitation à présenter une offre finale

LES SEUILS DE PUBLICITÉ

PROCÉDURE SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURENCE

- Pas d'obligation de dématérialisation de la procédure
- Pas de publicité exigée

MAPA

- Obligation de dématérialisation (profil acheteur)
- Publicité entre 90 000€ HT et seuils européen : BOAMP⁽¹⁾ ou JAL⁽²⁾

Procédures formalisées

- Obligation de dématérialisation (profil acheteur)
- Publicité : BOAMP et JOUE⁽³⁾